

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONPLAISIR**  
25 avenue des Frères Lumière  
69008 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31.08.2021

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2021**

Aux Sociétaires  
Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir (Lyon 8ème)

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 janvier 2022



Dominique BOBILLON  
Commissaire aux comptes

**BILAN**

Actif	Du 01/09/2020 au 31/08/2021			31.08.2020
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 996.31</b>	<b>19 081.39</b>	<b>4 914.92</b>	<b>7 427.44</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 996.31	19 081.39	4 914.92	7 427.44
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>492 896.16</b>	<b>387 336.89</b>	<b>105 559.27</b>	<b>133 201.42</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	492 896.16	387 336.89	105 559.27	133 201.42
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>516 892.47</b>	<b>406 418.28</b>	<b>110 474.19</b>	<b>140 628.86</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>531 532.80</b>		<b>531 532.80</b>	<b>497 233.13</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	179 567.27		179 567.27	161 889.88
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	351 965.53		351 965.53	335 343.25
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>914.42</b>		<b>914.42</b>	<b>908.16</b>
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>842 261.21</b>		<b>842 261.21</b>	<b>644 740.32</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>38 059.43</b>		<b>38 059.43</b>	<b>42 134.29</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>1 412 767.86</b>		<b>1 412 767.86</b>	<b>1 185 015.90</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 929 660.33</b>	<b>406 418.28</b>	<b>1 523 242.05</b>	<b>1 325 644.76</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/08/2021</b>	<b>31.08.2020</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	24 650.16	24 650.16
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	437 082.94	243 099.22
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	114 500.90	193 983.72
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>576 234.00</b>	<b>461 733.10</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	52 080.72	65 276.76
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>52 080.72</b>	<b>65 276.76</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>628 314.72</b>	<b>527 009.86</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	122 400.00	90 000.00
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>	<b>122 400.00</b>	<b>90 000.00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	152 941.00	107 117.00
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>152 941.00</b>	<b>107 117.00</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	45 831.78	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 988.79	49 508.19
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	143 878.45	167 404.33
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 574.33	9 013.12
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	402 312.98	375 592.26
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>619 586.33</b>	<b>601 517.90</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 523 242.05</b>	<b>1 325 644.76</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/09/2020 au 31/08/2021

Toutes les écritures

	Du 01/09/2020 au 31/08/2021		31.08.2020
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	36 334.62		40 699.72
VENTES DE BIENS	13 490.32		-3 496.12
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	503 434.43		851 775.86
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>516 924.75</b>	<b>848 279.74</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 117 826.61		1 056 421.33
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	180.00		
DONS MANUELS	180.00		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	6 000.00		
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>1 124 006.61</b>	<b>1 066 421.33</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	169 492.95		125 594.28
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	38 684.45		51 675.71
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 885 443.38</b>	<b>2 122 670.78</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	11 696.06		16 804.69
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		288 333.88	340 551.71
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	77 816.05		79 106.83
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 288 491.11		1 231 408.16
CHARGES SOCIALES	73 012.92		268 799.29
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	82 954.07		69 489.97
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES	32 400.00		
AUTRES CHARGES	6 145.21		8 981.11
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>1 860 849.30</b>	<b>2 015 141.76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>24 594.08</b>	<b>107 529.02</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2020 au 31/08/2021		31.08.2020
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 444.23		1 525.59
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>1 444.23</b>	<b>1 525.59</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>1 444.23</b>	<b>1 525.59</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	74 835.71		68 341.25
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	14 696.04		17 398.97
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>89 531.75</b>	<b>86 740.22</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	945.08		811.11
SUR OPERATION EN CAPITAL	124.08		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>1 069.16</b>	<b>811.11</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>88 462.59</b>	<b>84 929.11</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2020 au 31/08/2021		31.08.2020
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		<b>1 976 419.36</b>	<b>2 209 936.69</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		<b>1 861 918.46</b>	<b>2 015 952.87</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>114 500.90</b>	<b>193 983.72</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	353 726.22		
BENEVOLAT			
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>353 726.22</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	353 726.22		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>353 726.22</b>	

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
<b>TOTAL (871)</b>	<b>0.00</b>	<b>871 Prestations en nature</b>	
<b>861 Mise à disposition gratuite de biens</b>		<b>871000 Mise a dispo vdl</b>	<b>353 726.22</b>
861000 Mise a dispo fluides VDL	21 809.96	<b>TOTAL (861)</b>	<b>353 726.22</b>
861100 Mise a dispo locaux VDL	290 506.00		
861200 mise a dispo entretien vdl	39 792.95		
861300 Mise a dispo assurances vdl	1 617.31		
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>353 726.22</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>353 726.22</b>

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Le résultat de l'exercice présenté est de 114 500.90 €

## Faits significatifs

Comme l'année dernière, la crise sanitaire liée au Covid-19 a un impact significatif sur notre activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

L'association a dû évoluer et s'adapter tout au long de la saison en fonction de la situation sanitaire. Certaines activités ont dû s'arrêter alors qu'elles venaient à peine de démarrer. Le Karbone et le « 14 » ont été fermés une bonne partie de la saison.

Ces fermetures ont comme conséquence, une baisse des participations usagers et un remboursement des activités. Nous avons procédé à deux opérations de remboursement par lettres chèques. La première en décembre 2020, pour un montant de 130.889 €. La deuxième en juin 2021, pour un montant de 240 152 €. Ce qui représente un montant total de remboursements de 371 041 €, dont 4358 € de renoncements. (Adhérents qui nous ont rendu leur chèque)

L'association a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel entre octobre 2020 et juin 2021. Elle a décidé d'assurer le maintien des salaires. L'activité partielle représente, pour l'exercice, un coût de 143 K€ remboursé par l'Etat à hauteur de 125 K€.

Cependant, la ville et la Métropole ont maintenu le montant de leur subvention de fonctionnement.

Enfin, l'association a pu bénéficier d'exonération d'une partie des cotisations Urssaf au titre des périodes de novembre 2020 à juin 2021 pour un montant de 253.2 K€.

## Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'Administration de l'Association.

### Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Présentation des principales méthodes utilisées

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.  
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### Amortissements

Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	4 à 10 ans	Linéaire

### Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

### Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

### Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

### Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

## Informations sur les éléments de l'actif

### *Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	27 377	0	3 381	23 996
Immobilisations corporelles	551 850	7 099	66 053	492 896
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>579 227</b>	<b>7 099</b>	<b>69 434</b>	<b>516 892</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	19 950	2 513	3 381	19 081
Immobilisations corporelles	418 649	34 618	65 929	387 337
<b>Total</b>	<b>438 598</b>	<b>37 130</b>	<b>69 310</b>	<b>406 418</b>

**Etat des créances**

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres créances clients		179 567	179 567	
Personnel et comptes rattachés		45 955	45 955	
Taxe sur la valeur ajoutée		704	704	
Divers Etat et autres collectivités		298 120	298 120	
Débiteurs divers		7 187	7 187	
Charges constatées d'avance		38 059	38 059	
	<b>Total</b>	<b>569 592</b>	<b>569 592</b>	

**Produits à recevoir**

Clients – produits à recevoir	8 237
Autres créances – subventions à recevoir	300 127
Valeurs mobilières de placement	914
<b>Total</b>	<b>309 278</b>

**Comptes de régularisation actif**

Charges constatées d'avance	38 059
Charges d'exploitation	

**Informations sur les éléments du passif**
**Les fonds propres**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	243 099	193 984	0	437 083
Résultat de l'exercice	193 984	114 501	193 984	114 501
<b>Total</b>	<b>461 733</b>	<b>308 485</b>	<b>193 984</b>	<b>576 234</b>

**Tableau des provisions inscrites au bilan**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour retraite	107 117	45 824	0	152 941
Provisions pour risque	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>107 117</b>	<b>45 824</b>	<b>0</b>	<b>152 941</b>

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.  
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

**Les fonds dédiés**

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	90 000	30 000		120 000	90 000
Ville de Lyon	Chantiers jeunes		2 400		2 400	
<b>Total</b>		<b>90 000</b>	<b>32 400</b>		<b>122 400</b>	<b>90 000</b>

**Etat des dettes**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 314	26 314		
Personnel et comptes rattachés	81 280	81 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 151	53 151		
TVA et autres impôts	9 447	9 447		
Avoirs à rembourser	-325	-325		
Avoirs à établir	1 574	1 574		
Dettes financières	45 832	45 832		
Produits constatés d'avance	402 313	402 313		
<b>Total</b>	<b>619 586</b>	<b>619 586</b>		

**Les subventions d'investissements**

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	137 493		12 806	124 687
- Métropole	4 250			4 250
- Carsat	0	1 500		1 500
Sous-total	141 743	1 500	12 806	130 437
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-75 361	-13 875	-12 806	-76 430
- Métropole	-1 105	-425		- 1 530
- Carsat		-396		-396
-				
Sous-total	-76 466	- 14 696	-12 806	-78 356
<b>Total</b>	<b>65 277</b>	<b>-13 196</b>	<b>0</b>	<b>52 081</b>



### Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 314
Dettes fiscales et sociales	109 725
Autres dettes	1 574
<b>Total</b>	<b>137 613</b>

### Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2020/2021)	369 959
Taxe sur les salaires	7 029
Subventions	25 326
<b>TOTAL</b>	<b>402 313</b>

### Autres informations

#### Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2020/2021, clos le 31/08/21, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2021	2020	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	353 726	356 620	-2 894	-0.8%

#### Subventions et contributions financières

	2021	2020	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	925 768	847 296	78 472	+9.3
Ville de Lyon sur opérations	39 300	44 460	-5 160	-11.6
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 741	-60	-0.09
Métropole	41 712	44 275	-2 563	-5.8
CAF	23 260	25 544	-2 284	-8.9
Etat Cohésion sociale	16 000	17 000	-1 000	-5.9
Etat Fonjep	7105	7105		
Carsat	6 000	6000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 123 826</b>	<b>1 056 421</b>	<b>67 405</b>	<b>+6.4</b>

### Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2020	31/08/2020	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	523 357	847 353	-323 996	-38.2
- Secteur lucratif	31 405	49 264	-17 859	-36.2
<b>TOTAL</b>	<b>554 762</b>	<b>896 617</b>	<b>-341 855</b>	<b>-38.13</b>

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur lucratif (-36.2%) s'explique par la fermeture de notre salle de spectacle (le Karbone) et de notre bar (le 14) du 01/11/20 au 30/04/21

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur non lucratif (-38.2%) s'explique par les remboursements faits aux adhérents.(371 041 €)

### Autres engagements donnés

Engagements de retraite	232 941
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

### Effectif

Cadres	4
Employés présents au 31/08/21	109
<b>Employés équivalent temps plein au 31/08/21 : 49</b>	<b>113</b>

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

### Cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.